

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2017

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, M. CHEYNET, Mme CARON, MM. PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, M. CREVAT, Mme LISBERNEY, M. BERGERET, Mmes GAULARD, NOYERIE, MOLINA, BARDE, M. MALLET, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mmes VIAL, NEEL, MM. VALADOUX, SAMOU, CLAME et GUICHARD.

Pouvoirs :

Mme VIAL	qui a donné pouvoir à	M. DESPRAT,
M. VALADOUX	qui a donné pouvoir à	M. CHEYNET,
M. SAMOU	qui a donné pouvoir à	M. CREVAT,
M. CLAME	qui a donné pouvoir à	Mme MOLINA,
Mme NEEL	qui a donné pouvoir à	Mme GAULARD,
M. GUICHARD	qui a donné pouvoir à	M. BABAD.

La séance est ouverte à 20h10 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur PALCZYNSKI est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 21 janvier, ce qui est fait à l'unanimité, avec les modifications suivantes : Madame BENNIER signale que l'interrogation de Monsieur CREVAT sur le sursis à statuer n'a pas été reprise et souhaite qu'il soit précisé que son intervention sur la garantie d'emprunt du projet de la Font Martin, a été faite au nom de l'opposition. Par ailleurs, elle estime qu'il serait plus juste d'écrire que Madame VIAL a "informé" plutôt que "rappelé" que "les frais liés à la démolition... étaient à prendre en compte". Monsieur le Maire précise que la garantie d'emprunt n'a fait l'objet que d'un seul vote, même s'il y comportait 2 dossiers, mais portaient sur le même projet. Monsieur MASSON se demandait s'il serait possible d'intégrer au compte-rendu, la remise de la pétition contre le PLU par le Collectif, mais celle-ci s'est opérée avant le début de la séance.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Depuis la réunion du mois de janvier dernier, Monsieur le Maire a signé 4 contrats de concession funéraires (de 30 et 50 années, soit 1 700 € au total). A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

Par ailleurs, il rappelle qu'il avait signé 2 contrat de travaux au printemps 2016, lesquels n'avaient pas été intégrés aux différents reports d'utilisation de cette délégation :

- remplacement des menuiseries à l'école Jacques Fert (55 630,26 € TTC - Menuiseries SIMON),
- programme de voirie 2016 (47 995 € TTC - EIFFAGE).

Monsieur CHEYNET rappelle que ces différents travaux avaient cependant été présentés par l'Adjoint aux travaux et votés par le Conseil, lors du budget 2016.

• Avis sur le renouvellement des membres de l'Association Foncière

A l'instar de la Chambre d'Agriculture dans un courrier du 25 janvier 2017, le Conseil municipal doit proposer une liste de 6 personnes, afin de renouveler pour 6 années, le bureau de l'Association Foncière, dont la composition datait du mois d'avril 2010.

Son Président, Monsieur DESPRAT, annonce qu'elle a été créée en 1992, à l'occasion du dernier remembrement de 850 hectares, portant sur les communes de Civrieux, Parcieux, Reyrieux et Toussieux.

Concernant 180 propriétaires différents, il a permis d'aménager 23 kilomètres de fossés et 18 kilomètres de chemins, qui font partie des itinéraires en mode doux de la CCDSV, laquelle a signé une convention avec l'AFR et lui verse chaque année 2 000 € au titre de leur entretien (sur un budget total de 10 000 €). Le précédent remembrement datait de 1981 et portait sur le passage de la ligne de TGV, sur la partie Est de Reyrieux. A l'instar des chasseurs, l'Association se charge également de replanter des haies et fait effectuer tous les travaux d'entretien par des prestataires extérieurs, dans le cadre d'un marché public.

Monsieur DESPRAT se demande comment s'effectuera l'entretien des fossés avec le manque de moyens des communes, qui n'ont pas toutes une association foncière sur leur territoire et évoque la situation compliquée de Misérieux ou d'Ars.

Madame BENNIER s'enquiert de la vente d'une parcelle de l'AFR, située chemin du Plat : le Notaire en charge de celle-ci sera relancé.

Monsieur DESPRAT ne prenant pas part au vote, le Conseil valide à l'unanimité, la liste des membres ci-dessous :

Membres désignés par la Chambre d'Agriculture	Membres désignés par le Conseil municipal
Monsieur Jean-Paul SERTELON Monsieur Raymond NOYERIE Monsieur Gérard BRANCIOT Monsieur Roland BENNIER	Monsieur Michel DESPRAT Monsieur Pierre GUICHARD Madame Marie-Josèphe BAUNAUD Monsieur Michel CLERC
Monsieur Jean-Léon THOMASSET (Rancé)	Monsieur Michel PERRET (Parcieux) Monsieur Paul MOYNE (Toussieux)

• Acceptation d'une indemnité de sinistre

Depuis 2009, des désordres structurels sont apparus dans le bâtiment des Lucioles, avec le gonflement anarchique du matériau de fondation, ce qui soulève le centre de la dalle. Après plusieurs années de procédures, la situation n'est toujours pas stabilisée. Monsieur le Maire annonce qu'il n'y a aucune dangerosité pour les usagers du lieu et que des indicateurs de variation du sol, avaient été mis en place.

Aussi les experts ont-ils proposé 2 solutions : le découpage du sol au droit des murs intérieurs et le remplacement intégral du remblai (avec fermeture temporaire de l'équipement, ce qui n'est pas possible) ou bien, le remboursement de la valeur vénale du bâtiment, soit 262 950,86 HT (coût de démolition inclus), qui servirait à relocaliser cette activité sur la ZAC.

Cette somme importante correspond au coût initial, moins la vétusté et serait supportée majoritairement par les assurances de la société en charge de la plateforme, du contrôleur technique et de la société, qui a implanté la structure modulaire.

Madame BENNIER aurait des informations selon lesquelles l'association de gestion de l'accueil de jour, pourrait quitter la commune. Monsieur CHEYNET dément ces rumeurs et Madame BARDE rappelle qu'aucun départ n'avait été évoqué lors de la dernière Assemblée Générale.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette indemnité de sinistre.

• Bilan des marchés 2016

L'article 133 du nouveau code des marchés publics et l'arrêté du 27 mai 2004 imposaient l'approbation par le Conseil Municipal, puis la publication de la liste des marchés publics signés en 2016 pour un montant supérieur à 20 000 € HT.

La liste doit comporter la date, l'objet, le nom de l'attributaire (et son code postal) de chaque marché concerné, ce que le Conseil valide à l'unanimité, comme suit :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
29/03/2016	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (dossier de réalisation et DUP de la ZAC)	La SEPT	69320 FEYZIN	24 275,00 €
12/05/2016	Emprunt 2016	Caisse d'Epargne en Rhône-Alpes	38043 GRENOBLE	400 000,00 €

18/05/2016	Création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de la Reste	SOMEC	01310 SAINT-REMY	31 467,40 €
23/05/2016	Aménagement de la cour de l'école Jacques Fert	Parcs et Sports	69684 CHASSIEU	42 030,20 €
31/05/2016	Remplacement des menuiseries de l'école Jacques Fert	Menuiseries SIMON	69620 THEIZE	46 358,55 €
06/06/2016	Reconduction d'une ligne de crédit 2016/2017	La Banque Postale	69003 LYON	500 000,00 €
13/06/2016	Programme de voirie 2016	EIFFAGE	01700 MIRIBEL	39 995,83 €
07/11/2016	AMO groupe scolaire ZAC	NOVADE	01000 BOURG-EN-BRESSE	57 975,00 €
24/11/2016	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire	Atelier Didier DALMAS	69009 LYON	659 207,50 €

- **Avis sur la cession de 2 autorisations de stationnement**

Par un courrier du 24 janvier dernier, Monsieur MURAT, gérant de la société des Taxis Talançonnais, a fait part de son intention de créer un groupement de taxis, sous la forme d'un GIE et par voie de conséquence, de vendre ses 2 autorisations de stationnement sur la commune. Le GIE auquel peuvent adhérer les membres, permet d'obtenir de meilleures conditions sur l'achat ou la location/vente des véhicules, les assurances, ...

S'agissant d'une cession à titre onéreux, la réglementation lui impose de fournir les justificatifs d'une exploitation continue sur une période de 5 années. Monsieur le Maire confirme à Monsieur BERGERET, qu'il s'agit d'un simple transfert de licences et non la création de nouvelles. Ce dernier rappelle que le nombre de licences est fonction du nombre d'habitants et que leur prix avoisine les 90 000 € sur Lyon et davantage en région parisienne.

A l'unanimité, le Conseil approuve à l'unanimité ce projet de cession des 2 licences.

II. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Modification des indemnités pour consultations électorales**

Depuis les dernières élections régionales de décembre 2015, le code électoral a imposé de nouvelles obligations aux communes en matière de vote par procuration. Il leur appartient notamment de s'assurer par tout moyen qu'une procuration a bien été dressée, ce qui dans les faits conduirait à la présence continue d'un agent les jours de scrutin.

Monsieur le Maire expose que cette année encore, les 3 bureaux suffiront pour accueillir la population et qu'en raison de leur fermeture à 19 heures pour les élections présidentielles, les assesseurs seront répartis en 4 créneaux horaires au lieu de 5.

Aussi convient-il à cette occasion de revoir le calcul des indemnités des agents, qui travailleront ces jours-là. Sur la même base qu'en 2015 (89,89 € bruts, multipliés par un coefficient de 1,6, par le nombre d'agents et de tours), le montant total serait réparti en fonction du nombre d'heures effectuées par chaque agent, ce que le Conseil approuve à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

-SYTRAIVAL : la 3^{ème} lettre d'information est disponible à l'accueil de la Mairie.

-PLU : Monsieur le Maire annonce que la semaine dernière, la commune a reçu les documents définitifs du commissaire-enquêteur et que dans la semaine, ils seront mis en ligne sur le site Internet. Ils intègrent les quelques compléments, que ce dernier avait renvoyés à la demande de la commune et du Tribunal Administratif et les conclusions n'ont pas changé. Afin d'en discuter, Madame VIAL avait prévu de réunir la commission d'urbanisme la 1^{ère} semaine du mois de mars.

Le mercredi 8 mars à 18 heures, le Maire a programmé une rencontre avec le Collectif et l'association Amure, certains élus (mais pas la commission d'urbanisme, comme le suggère Monsieur BABAD, ce qui rendrait difficile un travail de groupe), l'OPAC du Rhône, le bureau Réalités, mais pas les services de l'Etat.

-25 mars 2017 : le nettoyage de printemps est prévu à 9 heures (rendez-vous à la Mairie) et l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu à partir de 10h30.

-SMICTOM : Madame GAULARD revient sur la dernière Assemblée Générale, qui s'est tenue le 26 janvier 2017. L'appel d'offre relatif à la gestion des déchèteries vient d'être lancé et l'actuel titulaire ne devrait pas représenter sa candidature. Faisant suite à de nombreuses dégradations, une vidéosurveillance va être installée sur tous les sites du SMICTOM. Un nettoyage des colonnes est programmé sur 2017 et la 1^{ère} partie d'entre elles seront renouvelées au cours de cette année. Initialement garanti jusqu'en 2020, l'avenir du syndicat est actuellement remis en cause et sa dissolution pourrait être envisagée à compter du 1^{er} janvier 2018 (pour rappel, la loi NOTRÉ prévoit à terme, la disparition des syndicats intercommunaux et leur fusion avec les intercommunalités). En conséquence, la collaboration avec Dombes-Innov' serait compromise. Puis, un débat s'instaure sur la pertinence d'installer des silos enterrés, dont les nuisances olfactives et la lourdeur de l'entretien peuvent être rédhibitoires.

-Urbanisme : Monsieur BABAD signale que les nouvelles constructions situées chemin de la Reste, ne respecteraient la hauteur réglementaire des clôtures sur voirie (1,60 mètre dans le PLU actuel) : à vérifier. Madame BENNIER et lui souhaiteraient venir consulter plusieurs permis de construire en Mairie et il en profite pour rappeler son souhait que la commission d'urbanisme puisse être associée à l'examen des permis de construire.

-Budget : Monsieur EYRAUD indique qu'il a envoyé plusieurs tableaux financiers aux élus et qu'il les commentera, ceux-là ou d'autres, lors du prochain vote du budget. Il ne voudrait pas que la commune s'endette trop et que les contribuables talançonnais finissent par en payer les pots cassés. Monsieur le Maire espère que la comptabilité publique se rapprochera de la gestion des entreprises afin de pouvoir appliquer les mêmes critères de gestion. Il remarque que si la CCDSV est peu endettée (environ 6 %), c'est aussi parce qu'elle bénéficie de nouvelles taxes à chaque transfert de compétences. En ce qui concerne la commune de Reyrieux, il confirme que les taux n'augmenteront pas, que l'on gère au plus juste la masse salariale et que les économies sur les frais généraux commencent à se faire sentir. Enfin, la préparation du budget et son exécution s'effectuent toujours sous le contrôle du trésorier de Trévoux. Monsieur EYRAUD insiste sur la présentation des engagements pluriannuels et Monsieur DESPRAT lui répond que tous ces points seront discutés, lors de la prochaine commission finances et personnel du 7 mars 2017 à 18h30.

-ADAPEI : l'association remercie le Conseil pour le versement de la subvention 2016 de 500 €.

-Petite enfance : Monsieur le Maire expose qu'il reçoit beaucoup de propositions de création de crèches privées, mais que les porteurs de projets n'ont pas toujours une idée précise de la rigueur des normes applicables dans ce domaine. Par ailleurs, il cite plusieurs initiatives de crèches d'entreprise, à créer sur le territoire intercommunal, particulièrement en lien avec les zones industrielles ou d'activités.

Les prochains Conseils municipaux devraient avoir lieu les lundi 20 mars et mardi 18 avril 2017.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Jacky DUTRUC

Le secrétaire de séance,
Géry PALCZYNSKI